



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-10-6-3

Service instructeur

DEVI - Service Energie et Recyclage

Service consulté

ÇA TURBINE DANS LE HAUT-RHIN DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU CONCOURS ÇA INNOVE

Résumé : L'opération "ça turbine dans le Haut-Rhin, les pionniers de la transition" s'est déroulée du 30 septembre au 4 octobre 2019. Lors de la journée "ça innove", notamment dédiée à l'écologie industrielle et à l'innovation, un jury composé d'élus et de personnes qualifiées a délibéré et décerné le prix "ça innove" à l'entreprise BioRenGaz.

Ce rapport concrétise la décision du jury et valide une subvention d'un montant de 5 000 € à l'entreprise BioRenGaz dans le cadre de son projet de développement d'une nouvelle technologie de méthanisation des biodéchets.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 6^{ème} Commission lors de sa réunion du 5 juillet 2019.

Le Département a organisé avec succès, du 30 septembre au 4 octobre, la deuxième édition de l'opération « ça turbine dans le Haut-Rhin » autour du thème « les pionniers de la transition » pour concevoir réflexions, réseaux et projets et agréger les talents, les expérimentations locales, les nouvelles solidarités et les nouveaux modèles.

Un concours de projets innovants dans les domaines des économies d'énergies, des énergies renouvelables, de l'écologie industrielle, de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'habitat, et/ou du développement durable a été lancé durant l'été suite à l'avis favorable de la Commission Permanente du 1^{er} juillet 2019 (rapport n° CP-2019-7-6-1). Le 3 octobre, les projets présélectionnés ont été présentés lors de la journée « ça innove » qui s'est déroulée à MOTOCO.

Le jury, composé de conseillers départementaux, de financeurs potentiels et de personnes qualifiées, a délibéré et désigné ce même jour le lauréat du concours.

Il s'agit de l'entreprise BioRenGaz qui a pour projet le développement d'une nouvelle technologie de méthanisation des biodéchets dont l'un des objectifs est la mise en place d'un maillage territorial de petites installations de proximité.

La subvention départementale de 5 000 € portera sur le développement du prototype dont le montant global s'élève à 250 000 € et sera prélevée au Programme C251 Chapitre 204 Fonction 738 Nature 20421.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une subvention d'investissement de 5 000 € à l'entreprise BioRenGaz qui sera prélevée sur le Programme C251 Chapitre 204 Fonction 738 Nature 20421.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT